



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège André Malraux
Trun**

Ecoles et Établissements en Démarche de
Développement Durable



Aux représentants légaux / parents d'élèves

Trun, le 19/01/2021,

Johnny MATHIEU
Principal

Objet : Renforcement protocole sanitaire – janvier 2021

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

Tout d'abord, nous vous présentons nos meilleurs vœux, vous espérons en bonne santé, ainsi que vos proches.

Par ailleurs, en raison du plan Vigipirate Urgence Attentat, je rappelle que, lorsque les élèves demi-pensionnaires n'ont pas cours l'après-midi (absence de professeurs), ces derniers doivent déjeuner au collège avant de partir.

En cas de difficulté, j'invite les parents à contacter Madame LE ROUX, CPE, dès le matin afin de trouver une solution.

Suite aux annonces gouvernementales et aux consignes sanitaires communiquées par le Ministère et le rectorat de l'académie de Normandie le 15/01/2021, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'application des mesures au collège André Malraux.

☞ COMMENT SONT ORGANISÉS LES COURS D'EPS AU COLLÈGE ?

Les installations sportives municipales (gymnase, dojo) et les vestiaires sont désormais fermés aux usagers.

- La programmation d'EPS sera adaptée aux contraintes sanitaires et à la fermeture des installations sportives.
- L'enseignement de l'EPS se déroulera en extérieur (cour de récréation, plateau technique, abords, golf du Bief...) si les conditions météorologiques le permettent.
- Si les conditions météorologiques ne le permettent pas, en fonction des séances prévues, les cours d'EPS auront lieu en salle de classe (analyse vidéo, remédiation...).
- Quoi qu'il en soit, les élèves doivent continuer à venir en tenue d'EPS dès l'arrivée au collège et les cours d'EPS demeurent obligatoires.

☞ COMMENT EST ORGANISÉ LE SERVICE DE DEMI-PENSION AU COLLÈGE ?

Depuis septembre 2021, les mesures sanitaires relatives à la demi-pension ont été renforcées et sont donc conformes aux nouvelles règles sanitaires (cf « Repères pour l'organisation de la restauration en contexte Covid » MENJS, janvier 2021) :

COLLÈGE MALRAUX TRUN - Route de Neauphe - 61160 TRUN

Téléphone 02 33 36 81 23

Télécopie 02 33.80.45.40

Courriel ce.0610044s@ac-caen.fr

Blog <https://college-malraux.etab.ac-caen.fr/>

Page Facebook Collège Malraux Trun

Compte Twitter @MalrauxCollege

- Désinfection des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du self & sens de circulation différenciés (entrée / sortie).
- Désinfection des tables avec produit virucide entre chaque service.
- Port du masque au self lorsque l'enfant se déplace. Le port du masque est obligatoire même lorsqu'il est assis, tant qu'il ne consomme pas un plat ou une boisson.
- Distanciation des élèves (1 mètre) avec distanciation en quinconce pour éviter le face-à-face.

Afin de pouvoir tracer plus aisément les contacts proches lors du repas, la Vie scolaire prendra désormais en photo les groupes classes. Celles-ci seront prises avec le téléphone portable du collège, supprimées tous les 15 jours et non diffusées.

En cas d'opposition à ces photographies de groupe, il revient au parent concerné de bien vouloir contacter le collège dès lecture de ce courrier.

☛ QUE SE PASSE-T-IL EN SITUATION DE CAS POSITIF AU COLLÈGE ?

Les parents d'élèves et les personnels seront informés de tout cas de Covid19 avéré (pas de mention du nom de l'élève ou du personnel concerné). Le cas positif est signalé à une cellule académique qui établit la liste des contacts à risque en lien avec l'ARS.

La liste des cas contacts est communiquée au collège, lequel informe les cas contacts.

Attention ! La liste des cas contact est arrêtée par l'ARS et non par les parents. Les élèves ne figurant pas sur liste se rendent au collège.

- Une famille ne peut garder son enfant en isolement que si l'établissement l'a contactée.
- Si votre enfant est contact d'un cas contact (ex : si l'un des parents est cas contact d'un cas positif au travail), celui-ci / celle-ci doit venir au collège et n'est pas isolé.e.

☛ COMMENT SE PASSE LE RETOUR DES ÉLÈVES CAS POSITIFS OU CAS CONTACTS AU COLLÈGE ?

Après l'éviction de votre enfant cas contact ou cas positif, le / la jeune revient au collège en suivant le protocole ci-dessous :

→ Votre enfant ne sera accepté.e au collège que dans les cas suivants :

- Port d'un masque chirurgical au collège (7 jours) ;
- Interdiction de retrait du port du masque (même en EPS) ;
- Cantine non autorisée : les parents doivent venir récupérer l'enfant pour le repas.
En cas d'impossibilité de récupérer ce dernier, l'enfant demeurera isolé.e à domicile une semaine supplémentaire.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations ou vos difficultés découlant de la situation sanitaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Principal,
J. MATHIEU



COLLÈGE MALRAUX TRUN - Route de Neauphe - 61160 TRUN
Téléphone 02 33 36 81 23
Télécopie 02 33.80.45.40
Courriel ce.0610044s@ac-caen.fr

Blog <https://college-malraux.etab.ac-caen.fr/>
Page Facebook Collège Malraux Trun
Compte Twitter @MalrauxCollege